

« Nous avons atteint en 2015 notre plus haut niveau de répartitions » (Jean-Noël Tronc, Sacem)

Paris - Publié le mardi 28 juin 2016 à 11 h 26 - Interview n° 72093

« Le plus important pour nous en 2015, c'est que nous avons atteint notre plus haut niveau de répartitions à nos membres, à 659,3 M€ soit +6,8 %, auxquels s'ajoutent nos régimes de solidarité et notre action culturelle. Pour nos membres, nous avons pu créditer 73 779 créateurs et 4 768 éditeurs représentant 72 % du montant total réparti. Les 28 % restants ont été répartis à 182 904 créateurs et 33 583 éditeurs non membres de la Sacem », déclare Jean-Noël Tronc, directeur général de la Sacem, dans un entretien accordé à News Tank le 28/06/2016. Jean-Noël Tronc évoque les chiffres-clés de son rapport de gestion présenté lors de l'assemblée générale de la société d'auteur le 23/06/2016.

Il revient par ailleurs sur ses quatre premières années à la direction de la Sacem. « Outre notre nouveau portail et les nouveaux services pour nos sociétaires et nos clients, nous poursuivons la transformation totale de notre chaîne de gestion de la documentation et de la répartition et développons de nouveaux outils pour le online. En contrepartie, nous avons mis en place des plans d'économie annuels d'au moins 1 M€ à chaque fois, en touchant à tous les postes. (...) En dix ans, nous avons réduit nos effectifs de plus de 10 % alors que dans le même temps le nombre de nos sociétaires doublait et que le nombre d'œuvres à traiter triplait, sans parler de l'explosion du volume des données à traiter », indique-t-il.

Jean-Noël Tronc répond aux questions de News Tank.

Vous avez présenté votre rapport de gestion à l'assemblée générale annuelle de la Sacem le 23/06/2016. Quel bilan tirez-vous des chiffres 2015 ?

En 2015, nous avons accueilli 4 585 nouveaux membres, dont 4 361 artistes, auteurs de chansons, de sketches, de doublages, auteurs-réalisateurs, et compositeurs, et 224 éditeurs de musique. Au 31/12/2015, la Sacem comptait 157 000 membres. En 2011, nous étions 139 000.

Pour ce qui concerne nos revenus, je rappelle que notre activité de collecte est double. D'une part, nous collectons les droits d'auteur de nos membres et ceux des membres des sociétés étrangères avec qui nous avons des accords de réciprocité. Au total, nous représentons ainsi plus de 100 millions d'œuvres. À ce titre, nous avons collecté 862,2 M€ en 2015, soit +3,9 %.

D'autre part, nous travaillons pour d'autres ayants-droit à travers des mandats. À ce titre, la Sacem a collecté 457 M€ en 2015 (+0,4 %). Cela concerne ce que nous collectons en droits voisins pour la SPRÉ dont les membres, Adami, Spedidam, SSCP et SPPF, répartissent ensuite ces sommes à leurs membres, l'ensemble de la copie privée pour le compte de Copie France, d'autres types de droits d'auteur, comme pour les sociétés de l'audiovisuel ou des arts graphiques (SACD, SCAM et ADAGP), ou encore des mandats avec des éditeurs internationaux comme Universal Music Publishing International ou Wixen Publishing.

« Nous avons collecté 862,2 M€ en 2015, soit +3,9 %.

Les charges nettes de produits financiers se sont élevées à 137 M€ pour la partie de notre activité qui concerne les collectes et la répartition des droits d'auteur, soit un taux de gestion de 15,9 % en baisse par rapport à 2014. Ce taux de gestion est inférieur si on intègre l'activité des mandats.

« Notre informatique a traité 1,3 milliard de données agrégées de diffusion contre 5 millions en 2006, soit 270 fois plus

Mais le plus important pour nous en 2015, c'est que nous avons atteint notre plus haut niveau de répartitions à nos membres, à 659,3 M€ soit +6,8 %, auxquels s'ajoutent nos régimes de solidarité et notre action culturelle. Pour nos membres, nous avons pu créditer 73 779 créateurs et 4 768 éditeurs représentant 72 % du montant total réparti. Les 28 % restants ont été répartis à 182 904 créateurs et

33 583 éditeurs non membres de la Sacem.

Pour répartir ces revenus, qui ont concerné 2 117 000 œuvres différentes, notre informatique a traité 1,3 milliard de données agrégées de diffusion contre 5 millions en 2006, soit 270 fois plus. Si l'on prend le cas d'Internet, chaque stream ou chaque téléchargement étant une donnée brute que nous traitons, le chiffre total avant « agrégation » est un peu différent : 589 milliards de données brutes traitées en 2015 ! À la Sacem, nous sommes au cœur du big data.


Dans le détail, comment évoluent les collectes de la Sacem en 2015 ?

Les droits généraux (concerts, commerces, etc.), à 284,2 M€ (+1,2 %), représentent un tiers. C'est une belle performance dans le contexte économique actuel, surtout qu'il faut y ajouter les 67,4 M€ collectés pour la SPRÉ. Concrètement, les 648 collaborateurs des 70 délégations Sacem ont collecté plus de 350 M€ pour les artistes, auteurs, compositeurs, interprètes et musiciens, et pour leurs partenaires, éditeurs et producteurs de musique.

Pour nos autres droits (radio, télévision, distribution numérique, phono et vidéo, internet, copie privée), à 495,9 M€, la croissance (+4,9 %) est due notamment à de fortes régularisations en copie privée et à une activité intense de négociations de licences. Nous avons ainsi signé avec Soundcloud, avec Tidal, la plateforme rachetée par Jay-Z, avec Apple Music pour leur lancement en France l'automne dernier, renouvelé les licences Deezer et Xbox Music de Microsoft, signé avec TF1, Canal Plus et France Télévision pour leurs services VOD, etc.

Évidemment, les évolutions sont contrastées : nos revenus phono/vidéo sont en baisse de 7,8 % quand ceux issus d'Internet croissent de 29 % pour 2015.

Enfin, à 82,1 M€, en hausse de 7,6 %, 2015 est une bonne année pour les collectes internationales, celles qui viennent de nos accords avec plus de 160 sociétés de gestion collective dans le monde. Notre répertoire est le deuxième du monde après l'anglo-saxon. Si l'Amérique latine, frappée par la crise, a fortement baissé (-20 %), en revanche les collectes en Europe ont fait +9,7 % et +14,8 % aux États-Unis et au Canada. Avec plus d'effort collectif et de soutien de l'État, on devrait pouvoir faire beaucoup mieux à l'export, d'où mon engagement depuis trois ans avec Olivier Nusse, et maintenant Stéphane Bourdoiseau, comme vice-président du Bureau Export.

 *Notre répertoire est le deuxième du monde après l'anglo-saxon*

Le conseil d'administration de la Sacem a été renouvelé le 23/06/2016. Il rassemble des artistes et des chefs d'entreprise, des métiers qui, dans d'autres domaines, disposent de sociétés de gestion collective distinctes. Y a-t-il des conflits entre les différents corps de métiers à la Sacem, comme il peut en exister entre interprètes et producteurs ?

Une précision d'abord : si ce modèle collégial est une exception parmi les sociétés de gestion collective françaises, c'est plutôt la norme au niveau international, où la gestion collective est majoritairement le fait du secteur musical où toutes les sociétés étrangères ont repris le modèle inventé en 1851 à la création de la Sacem. La part d'artistes et d'entreprises varie selon les pays. Chez nous, le conseil d'administration se compose de 15 artistes, auteurs, compositeurs et auteurs-réalisateurs, dont deux non votants (un auteur-réalisateur suppléant et un président d'honneur) et de 7 éditeurs de musique (dont un président d'honneur non votant).


Il faut aussi avoir en tête que les modèles économiques varient beaucoup : pour les producteurs phonographiques, la gestion collective ne représente qu'une part, certes croissante, mais minoritaire de leurs revenus. Tandis que d'après une étude récente de la CSDEM, principal syndicat d'éditeurs de musique, plus de 70 % des revenus des éditeurs viennent de la Sacem.

Ce modèle, qui mélange des cultures différentes, possède plusieurs avantages, dont celui d'internaliser d'éventuels conflits et de pousser créateurs et éditeurs, qui sont partenaires, à une culture du compromis, puisque la Sacem est leur maison commune. Par exemple, en 2013, nous avons modifié les règles de partage des droits d'auteurs pour le streaming, par une décision du conseil d'administration prise à l'unanimité : les créateurs ont répondu favorablement à une demande des éditeurs.

Vous êtes directeur général de la Sacem depuis juin 2012. Quel bilan tirez-vous de vos quatre premières années de mandat ?

D'abord nous nous sommes fortement développés, avec 18 000 nouveaux sociétaires et 10 millions d'œuvres nouvelles enregistrées. Nous avons parallèlement connu une augmentation significative de nos collectes, qui sont passées de 803 à 862 M€, et de nos répartitions, de 616 M€ à 659 M€, et avons entamé une véritable mutation de nos outils et de nos services, tout cela en augmentant notre productivité.

Dans le plan de transformation de la Sacem que j'ai lancé, avec à mes côtés une équipe de direction aujourd'hui entièrement renouvelée, nous nous sommes concentrés depuis 2012 sur l'amélioration de notre efficacité opérationnelle, tant pour nos sociétaires que pour les utilisateurs de notre répertoire. Concrètement, cela a permis d'enrichir considérablement les services à nos membres et de simplifier les démarches pour nos clients.

 *Avec le dépôt des œuvres via Internet lancé en 2014, plus du tiers des 180 000 nouvelles œuvres déposées en 2015 s'est fait en ligne*

Avec le dépôt des œuvres via Internet lancé en 2014, plus du tiers des 180 000 nouvelles œuvres déposées en 2015 s'est fait en ligne. Avec le programme Sacem Plus, nous offrons des avantages à nos sociétaires, comme des réductions sur l'achat de matériel informatique ou les instruments de musique. Nous avons aussi fait des progrès considérables dans la transparence avec l'accès pour tous nos membres à la base de données des œuvres non identifiées ainsi qu'à la base des données de diffusion de tous les médias et sur

Internet. Pour nos répartitions, nous avons engagé depuis trois ans des travaux structurants pour réduire les délais entre collectes et répartition, par exemple en passant à quatre répartitions par an pour certains droits qui étaient répartis semestriellement.

Mais pour faciliter le paiement des droits d'auteurs, il faut aussi simplifier la vie des utilisateurs et réduire les procédures. Nos clients peuvent désormais se créer un compte sur le portail, ce que plus de 40 000 d'entre eux ont déjà fait en à peine un an. Ils peuvent aussi obtenir en ligne l'autorisation adaptée à leur événement et payer directement sur sacem.fr en quelques clics. Nous pensons que nous pouvons accompagner nos clients et venons de lancer Sacem Pro, un programme d'avantages avec par exemple des guides pratiques sur l'insonorisation d'un établissement qui diffuse de la musique, des réductions négociées avec des fournisseurs de matériel ou de logiciel pour les commerçants, etc.

Nous avons aussi accéléré notre développement sur le online et à l'international, et mené un vaste plan d'investissement informatique tout en maintenant une forte pression sur nos coûts et nos effectifs, qui ont baissé d'une cinquantaine de postes.

Nous avons aussi travaillé à l'indispensable transformation de notre image, en expliquant notre rôle, celui du droit d'auteur et de la gestion collective, par des actions pédagogiques en direction des scolaires, des professionnels et des institutionnels. Pour cela, nous nous appuyons sur nos sociétaires, dont près d'un millier participe au réseau dit des « anges », qui contribuent à toutes ces actions, et sur une plateforme pédagogique, Sacem Université.

Et puis nous avons voulu reprendre l'initiative stratégique dans tous les domaines. D'abord à l'international pour le online, avec l'accélération d'Armonia, guichet unique créé en 2008 qui délivre des licences multi-territoires aux services Internet et représente plus de 13 millions d'œuvres. De quatre, nous sommes passés à neuf sociétés de gestion collective, les derniers arrivés étant nos collègues autrichiens d'AKM, forts de 22 000 membres.

En outre, la société canadienne Socan, avec 133 000 membres, vient de nous confier un mandat pour ses droits Internet en Europe. Cela porte au total à 650 000 le nombre d'auteurs, compositeurs et éditeurs de musique regroupés au sein de cette alliance, dont j'assume la présidence depuis 2014. C'est toute la philosophie de la gestion collective, plus vraie que jamais à l'heure du Web : « ensemble, on est plus forts ».

Nous avons aussi beaucoup fait pour la relance de la copie privée, paralysée depuis 2013, avec la mise en place d'une nouvelle commission. Nous sommes par ailleurs montés au créneau pour défendre le droit d'auteur à Bruxelles, où nous avons activement contribué à faire échec aux attaques de la députée du parti pirate Julia Reda, avec notamment la mobilisation de nos « anges » et par des initiatives que nous avons accompagnées, comme la création d'un intergroupe sur les industries culturelles au Parlement européen. Initiatives qui ont été complétées par le rapport de 2014 sur le poids économique de la culture en Europe, qui ont fortement contribué à amener la Commission européenne à introduire la question du transfert de valeur dans son projet de réforme du droit d'auteur.

« Nos clients peuvent désormais se créer un compte sur le portail, ce que plus de 40 000 d'entre eux ont déjà fait en à peine un an »

Parmi les actions les plus récentes, je citerai évidemment l'appel récent de plus de 2 000 artistes pour préserver les quotas radios avec un vote conforme à nos souhaits par les parlementaires. Je pense aussi à l'adoption dans la loi LCAP d'un quatrième critère pour le « 25 % copie privée », qui sera l'éducation artistique à l'école, projet porté ensemble avec l'Adami, sur une idée dont le mérite revient à Bruno Boutleux, son directeur général.

Vous évoquez l'efficacité opérationnelle : quelles sont vos priorités ?

Nous nous concentrons d'une part sur les équipes, très motivées et compétentes, avec un vaste effort de formation, et d'autre part sur l'informatique. Nos investissements informatiques ont pratiquement doublé. Ils pèsent lourd sur nos charges. En même temps, la Sacem du XXI^e siècle doit être au cœur du numérique. D'ailleurs, l'une des reconnaissances dont je suis le plus fier en 2015 est celle qu'a reçue notre directrice des systèmes d'information, Véronique Sinclair, lauréate en janvier du Prix DSI pour la transformation digitale PME attribué par la rédaction du magazine « IT for Business ».

Outre notre nouveau portail et les nouveaux services pour nos sociétaires et nos clients, nous poursuivons la transformation totale de notre chaîne de gestion de la documentation et de la répartition et développons de nouveaux outils pour le online.

« En 10 ans, nous avons réduit nos effectifs de plus de 10 % alors que dans le même temps le nombre de nos sociétaires doublait »

En contrepartie, nous avons mis en place des plans d'économie annuels d'au moins 1 M€ à chaque fois, en touchant à tous les postes : frais postaux, voyages, entretien, éclairage, prestataires informatiques, etc. Le plus gros effort fait par la Sacem a porté sur les effectifs, qui représentent 64 % de nos coûts. En 10 ans, nous avons réduit nos effectifs de plus de 10 % alors que dans le même temps le nombre de nos sociétaires doublait et que le nombre d'œuvres à traiter

triplait, sans parler de l'explosion du volume des données à traiter.

Quel est votre point de vue sur la question de la rémunération des ayants-droit face au numérique, qui bouleverse les habitudes de consommation ? Dans les débats sur la « mission Schwartz », par exemple, certains ont affirmé que les artistes ne touchaient rien sur Internet.

Attention aux simplifications qui peuvent affaiblir le combat sur le transfert de valeur, consistant à faire payer aux grands intermédiaires techniques de l'Internet une juste rémunération aux ayants-droit. Prenons un peu de recul : même si le piratage est très loin d'être un problème réglé, y compris pour la musique, en 10 ans on est passé d'une écrasante majorité de musique consommée sur Internet de manière illégale à un transfert croissant vers des offres légales de téléchargement ou de streaming.

Nous avons signé la première licence à une plateforme internet légale en 1999 et accompagné depuis chaque étape numérique dans la diffusion et la consommation de musique. Depuis 2005, la Sacem a réparti, net de frais de gestion, plus de 210 M€ au titre d'Internet, avec une forte accélération. Quand ces sommes sont réparties aux artistes, auteurs et compositeurs, ce sont pour beaucoup d'entre eux également des interprètes ou des musiciens.

Si on considère la consommation numérique des biens culturels, il faut additionner la copie privée, c'est-à-dire le stockage de contenus culturels numériques, le téléchargement et le streaming sur Internet, ce qui a représenté pour nous 117,5 M€ en 2015, soit 13,6 % de nos collectes totales.

Mais lorsqu'on regarde le seul revenu lié à Internet, surtout par stream, et même par ayants-droit, clairement, le compte n'y est pas !

N'oublions pas que le principe du droit d'auteur c'est que le diffuseur paie un pourcentage de son chiffre d'affaires. Or, les acteurs de l'Internet qui paient aujourd'hui des droits ont encore des résultats modestes. Spotify revendique 30 millions d'abonnés qui paient pour le service de musique en ligne dans le monde. Et il est n° 1, devant Apple Music, Tidal et Deezer. En plus, YouTube, dont le modèle repose toujours sur le streaming gratuit, rémunère beaucoup plus faiblement la musique que les plateformes par abonnement.

Au-delà du seul enjeu du numérique, comment évoluent les métiers et la rémunération des artistes ?

L'artiste est de plus en plus multidimensionnel : je suis frappé de voir combien nos sociétaires ont de plus en plus des activités artistiques multiples. Beaucoup d'artistes aujourd'hui sont vraiment des auto-entrepreneurs qui diversifient leurs sources de revenus et travaillent à 360°. Ainsi, rares sont les interprètes aujourd'hui qui ne sont pas aussi auteur et/ou compositeur.

Rares sont les interprètes aujourd'hui qui ne sont pas aussi auteur et/ou compositeur. En revanche, l'inverse n'est pas vrai.

En revanche, l'inverse n'est pas vrai. De nombreux auteurs et compositeurs ne sont pas et ne souhaitent pas devenir des interprètes, soit qu'ils travaillent « dans l'ombre » pour des interprètes, soit qu'ils créent dans des genres musicaux ou des répertoires d'une autre nature, comme la musique à l'image pour le cinéma, les documentaires, la télévision, mais aussi le doublage et le sous-titrage, ou encore les sketches et la poésie. Ils n'ont pas accès à d'autres systèmes de

rémunération et de protection, comme les cachets ou l'intermittence. D'où l'importance vitale, et la spécificité, du statut de l'auteur et du droit d'auteur.

« Si le piratage est très loin d'être un problème réglé, en 10 ans, on est passé d'une écrasante majorité de musique consommée sur Internet de manière illégale à un transfert croissant vers des offres légales


En 2015, 13 270 auteurs et compositeurs de la Sacem ont reçu plus de 1 500 € de droits, et 2 800 plus de 15 000 €. On voit que vivre intégralement de ses droits d'auteur reste un pari difficile et que la gestion collective joue un rôle essentiel pour les artistes auteurs et compositeurs, celui d'un apport économique indispensable, même s'il n'est souvent pas l'unique source de revenus.

Le métier et les revenus des éditeurs de musique ont-ils, eux aussi, évolué ?

Grâce à la gestion collective via la Sacem, qui représente en moyenne les deux tiers de leurs revenus, les éditeurs bénéficient d'un solide outil, en pleine modernisation. Entre 2002 et 2015, les droits versés aux éditeurs, en euros constants, ont crû, mais la chute du marché du disque en a fragilisé beaucoup qui ont ainsi vu leurs revenus baisser ces dernières années.

Pour mieux accompagner nos 5 600 éditeurs membres, nous avons renforcé l'an dernier notre programme d'aide à la pré-production. L'enveloppe de l'action culturelle dédiée à ce programme a été multipliée par 4 et représente désormais 1,2 M€.

Mais je voudrais aussi plaider pour une meilleure reconnaissance du métier d'éditeur de musique, métier essentiel et à la fois moins connu et souvent moins reconnu que celui de producteur. En tant que partenaires des artistes auteurs et compositeurs, les éditeurs jouent, en France comme à l'export, un rôle important et croissant. Il serait pleinement légitime qu'ils puissent à leur tour bénéficier d'un crédit d'impôt, comme celui qui vient d'être mis en place pour les producteurs de spectacle.

 *Il serait légitime que les éditeurs de musique puissent à leur tour bénéficier d'un crédit d'impôt*

La Cisac, dont la Sacem est membre, a célébré son 90^e anniversaire à Paris par une réception donnée par le Premier ministre à l'Hôtel Matignon, le 01/06/2016. Pourtant le modèle de la gestion collective reste mal connu. Comment l'expliquez-vous ?

Disons plutôt qu'il est encore souvent mal compris : une enquête BVA de 2012 montre que 92 % des Français connaissent la Sacem et plus de 70 % la jugent utile. Mais la plupart ignorent notre rôle réel, c'est vrai. Avec l'aide d'un nombre croissant de nos sociétaires, nous y travaillons, comme avec les journées portes ouvertes, organisées dans toute la France, ou notre opération La Fabrique à Chanson, en partenariat avec l'Éducation nationale et le ministère de la Culture et de la Communication, dans laquelle auteurs et compositeurs vont dans les classes expliquer leur métier. Il est vrai que les professions, pourtant majoritaires en nombre d'emplois et en poids économique, qui ne sont pas en lien direct avec le public, comme les éditeurs, les auteurs, les compositeurs, mais aussi les producteurs de spectacle ou les managers, sont moins connus que celles de producteurs phonographiques ou d'interprètes.

Jean-Noël Tronc



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Bureau Export Vice-président	Juin 2013	Aujourd'hui
Cercle Culture & Médias Membre d'Honneur	Décembre 2012	Aujourd'hui
Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA) Membre	Septembre 2012	Aujourd'hui
Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique Directeur général	Juin 2012	Aujourd'hui
Centre National du Cinéma et de l'image animée Président de la commission des aides sélectives à la promotion des films à l'étranger	Septembre 2011	Aujourd'hui
Canal Plus Overseas Président directeur général	Janvier 2008	Janvier 2011
Orange Réunion Président du conseil d'administration	Juin 2005	Septembre 2006
Orange Directeur de la stratégie et de la marque	Janvier 2002	Janvier 2006
Premier Ministre France - Hôtel Matignon Conseiller pour les technologies et la société de l'information	Juin 1997	Avril 2002
Centre d'Analyse Stratégique Chargé de mission réseaux de la société de l'information	Janvier 1995	Janvier 1997
Orange France Directeur général	Septembre 2006	Décembre 1007

Fiche n° 138, créée le 02/10/13 à 18:33 - MàJ le 05/04/16 à 17:06

Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique



• Organisme privé, la Sacem est une société à but non lucratif gérée par les créateurs et les éditeurs de musique qui composent son Conseil d'administration.

• Création : 11/02/1850

• Missions :

- représenter et défendre les intérêts de ses membres en vue de promouvoir la création musicale sous toutes ses formes (de la musique contemporaine au jazz, rap, hip-hop, chanson française, musique de films, musique à l'image...) mais également d'autres répertoires (humour, poésie, doublage-sous titrage...)

- collecter les droits d'auteur et les répartir aux créateurs et éditeurs dont les œuvres ont été diffusées ou reproduites.

• Perceptions 2015 : 862,2 M€

• Répartitions 2015 : 659,3 M€

• 157 270 sociétaires, dont 19 100 créateurs étrangers issus de 164 nationalités (4 585 nouveaux membres en 2015)

• Représente plus de 100 millions d'œuvres du répertoire mondial

• En 2015, la Sacem a réparti des droits à 293 000 auteurs, compositeurs et éditeurs du monde entier.

• Directeur général : Jean-Noël Tronc depuis le 13/06/2012.

• Président du conseil d'administration : Jean-Claude Petit, depuis le 24/06/2016

• Contact : Sandra Valerii, directrice du service de presse et des relations médias, France et international

Tél. : 01 47 15 44 30

Fiche n° 79, créée le 27/09/13 à 13:23